

**MAIRIE DE TREMOINS**

34, Grande Rue

**70400 TREMOINS**

Tél : 03 84 56 85 74

**Monsieur Pascal MONNIER**

Président de l'association

Haute-Lizaine-Pays-d'Héricourt

20 rue des Etambois

**70 400 LUZE**

Objet : Evolution des conditions de mise à disposition  
du terrain de foot communal et des vestiaires

Monsieur le Président,

Nous faisons suite à nos derniers contacts, et notamment notre réunion en mairie de Trémoins le 21 août 2020 (voir procès-verbal en pièce jointe).

A l'occasion de cet échange, nous vous avons présenté la situation financière de la commune et les répercussions éventuelles que celles-ci pouvaient engendrer dans nos relations.

Lors de notre dernier échange téléphonique en novembre 2020, vous nous aviez assuré nous faire parvenir une proposition de prise en charge par votre club d'une partie des frais d'entretien et de fonctionnement du stade de foot et des vestiaires, frais actuellement assumé par la commune de Trémoins.

Alors que, d'une part, nous engageons la démarche budgétaire 2021, et que d'autre part aucune proposition ne nous est parvenue, nous sommes contraints d'arrêter les nouvelles conditions d'utilisation du stade et des vestiaires.

Ainsi, nous vous confirmons :

- qu'à partir du 1<sup>er</sup> avril 2021, nous n'assumerons plus la tonte de terrain de foot,
- que de manière à rendre progressif ce transfert de charges, ce n'est qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 que nous n'assumerons plus les frais de fonctionnement et d'entretien des vestiaires (abonnements et consommations eau et électricité notamment),
- que nous maintenons la mise à disposition à titre gracieux de l'ensemble de l'équipement (stade et vestiaires).

D'un point de vue pratique, nous vous proposons de vous rapprocher de notre secrétariat pour éventuellement récupérer les coordonnées et les conditions contractuelles de notre prestataire actuel pour la tonte du stade. Concernant les modalités de prise en charge des frais d'eau et d'électricité, nous vous proposons de les définir ensemble lors d'une prochaine rencontre.

.../...

Nous restons à votre disposition pour vous apporter toute précision que vous jugeriez nécessaire.

A défaut de retour de votre part sous un délai de 30 jours, nous considérerons que ces nouvelles conditions d'utilisation seront réputées acceptées.

Dans cette attente, nous vous renouvelons tout notre soutien dans votre mission associative, et nous vous prions, Monsieur le Président, d'accepter nos très sincères salutations.

Le Maire,

La 2<sup>ème</sup> Adjointe  
en charge des finances,

Le 3<sup>ème</sup> Adjoint  
en charge de la vie associative,

Grégoire GILLE  
Conseil Régional

Estelle BOUCHÉ

Alain ROBERT